

FOCUS

TENUE DE TABLE

→ CONCOURS EN FORMULE AB

- Mises 5€ par joueur pour les 2 concours
- Distribution des mises : 60% dans le 1^{er} concours, 40% dans le 2^{ème}
- Promotion : indemnisation à chaque partie gagnée obligatoire **Moitié de la mise au 1^{er} tour**

En tout état de cause, la mise doit être remboursée à la 2^{ème} partie gagnée dans la compétition principale

- Les indemnités versées aux joueurs et joueuses devront correspondre à l'intégralité des engagements plus une dotation de 25% de la totalité des mises (concours vétéran la dotation est de 15%)
- Les joueurs/joueuses ayant gagné 2 parties dans la compétition principale doivent recevoir une indemnité à la 2^{ème} partie, au moins égale au montant des engagements
- **Le concours B est réservé aux perdants des 1ers et 2èmes tours du concours A**
- Les indemnités versées sur 1 tour ne doivent pas être inférieures à celles versées au tour précédent

→ **Toute personne qui tient la table doit être licenciée FFPJP (article 15 du règlement administratif et sportif)**

→ LOGICIEL GESTION CONCOURS (dernière version 2023.2.1)

→ AFFICHER LA FEUILLE DE JURY (à transmettre au comité):

-3 personnes **qui ne jouent pas dans le concours** dont l'arbitre et le responsable de la table

→ AFFICHER LA FEUILLE DE REPARTITION DES MISES (à transmettre au comité)

-A contrôler par l'arbitre

→ **-Attention : tous les parties gagnantes doivent être payées, même les parties gagnées par absence d'adversaire (exempt)** à l'inverse du cadrage (seules les équipes gagnant les parties **jouées** du cadrage sont payées)

→ Les amendes pour non présentation de licence doivent être reversées rapidement au comité, qui les encaisse pour le compte de la commission jeunes (Paragraphe B article 3 du Règlement Administratif et Sportif Fédéral)